

E-validation

Comment ça fonctionne ?

La e-validation permet une réelle simplification des démarches ! Elle s'effectue très rapidement à domicile et nécessite seulement une imprimante et votre numéro de permis (exception faite pour les chasseurs ayant obtenu le permis cette saison ainsi que les mineurs, ne peuvent pas accéder à ce service).



Se rendre sur le site de la fédération : chasse38.com
3 possibilités pour accéder à la page e-validation :
> En haut de page, cliquer sur le raccourci «e-validation»
> Dans le menu «permis de chasser» puis cliquer sur «e-validation»
> Sur la page d'accueil, cliquer sur la photo «permis de chasser»



Remplir le formulaire en saisissant les informations suivantes :
> Votre numéro d'indétifiant (14 chiffres sous le code barre du courrier de validation)
> Votre nom et prénom
> Votre numéro de permis
> Votre date de naissance



Etablir vos choix :
> Le type de validation (nationale, départementale, temporaire ...)
> Votre département
> E-validation (sélectionné par défaut)



Vérifier et compléter (si besoin) le récapitulatif de vos coordonnées



Effectuer le règlement en ligne (paiement sécurité)



Réception d'un fichier pdf par mail à télécharger et à imprimer